Monsieur l'Orateur, il vaut aussi la peine de mentionner la situation relative aux allocations aux anciens combattants, car s'il est des citoyens envers qui nous avons failli à nos engagements, ce sont bien les bénéficiaires de ces allocations, c'est-à-dire les vétérans qui y deviennent admissibles à l'âge de 60 ans et que des infirmités physiques ou mentales rendent à jamais inaptes au travail ou qui sont incapables d'assurer leur subsistance à cause d'une combinaison d'handicaps économiques et d'infirmités physiques ou mentales ou qui n'y parviendront pas. Il vaut de mentionner les restrictions à l'égard de ces anciens combattants, monsieur l'Orateur. Un ancien combattant célibataire de cette catégorie ne peut pas posséder plus de \$1,250 et un ancien combattant marié, plus de \$2,500.

Je voudrais vous montrer certaines lettres que je reçois, monsieur l'Orateur, pour me dire qu'un ancien combattant ou sa femme ont voulu gagner un peu d'argent pour s'acheter quelque nourriture ou vêtements supplémentaires ou une petite radio afin de se tenir au courant de l'essor du Canada dont ils entendent indirectement parler et des grandes choses que nous réserve la présente décennie; ils constatent alors que ce qu'ils ont gagné est déduit de leur chèque mensuel suivant.

M. McGrath: Honte!

M. Marshall: Tout ce que le ministère a fait pour ces anciens combattants, monsieur l'Orateur, depuis les deux ans que je siège à la Chambre, a été de réduire le personnel de certains bureaux de district chargés d'aider ces gens et de trouver ceux qui ont atteint l'âge qui les rend admissibles à cette maigre rétribution. Oui, monsieur l'Orateur, applaudissons le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il prétend qu'un plaidoyer spécial peut être fait non seulement en faveur des anciens combattants, mais aussi des vieillards et de tous les secteurs de la société. Ces gens en conviennent aussi, monsieur l'Orateur. Tous les Canadiens sont d'accord. Ils sont tous inclus dans le volumineux rapport sur la sécurité sociale que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) est prêt à déposer; mais la mesure connexe figure bien bas sur la liste que j'ai mentionnée tantôt.

Alors, qu'on présente la mesure sur les pensions des anciens combattants et celle sur la sécurité sociale. Ces gens se plaignent de plus en plus, monsieur l'Orateur. Faisons donc montre d'un peu de considération humanitaire au lieu de philosopher et prêtons l'oreille à leurs besoins.

Des voix: Bravo.

M. Marshall: Je suis sûr que dans ses remarques le ministre nous dira exactement à quelle date la mesure sur les pensions et celle sur la sécurité du revenu seront présentées. J'espère qu'il ne nous répondra pas à la manière du premier ministre lorsqu'il critique l'opposition parce qu'elle demande au gouvernement de dépenser de l'argent. Il répond que si nous voulons que le gouvernement débourse davantage, il faudra augmenter les impôts, ce qui suscitera alors les critiques de l'opposition. Eh bien, juste au cas où il serait encore prêt à nous présenter ses doléances, je ne les accepte pas car ce ne sont que des salades.

Des voix: Bravo. [M. Marshall.]

M. Marshall: Le peu de temps qui s'est écoulé depuis mon élection à la Chambre m'a suffi pour me rendre compte que le gouvernement actuel jette de l'argent par les fenêtres—comme s'il allait cesser d'avoir cours—et pour les fins les plus étranges que l'on puisse imaginer et qu'il serait trop long d'énumérer, par exemple, des subventions accordées aux idiots de village. Je dois dire, cependant, que je n'ai pas apprécié la remarque faite hier à la Chambre par le président du Conseil privé (M. MacEachen) lorsque, simplement et courtoisement, je lui ai demandé s'il pouvait nous dire quand la Chambre sera saisie de la mesure législative sur la sécurité du revenu -qui comprend les indemnités versées aux anciens combattants-et de celle sur les pensions des anciens combattants. Sa réponse n'en est pas moins le reflet fidède de sa position vis-à-vis des anciens combattants, monsieur l'Orateur. Il est parfaitement clair qu'il est l'un des six ministres qui ont rejeté les recommandations faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et qui l'ont prié de réduire d'environ 500 millions de dollars les augmentations qu'il avait demandées en faveur des pauvres.

Des voix: C'est une honte.

M. Marshall: Quels étaient les autres ministres compris parmi ces six mauvais?

Une voix: Ils sont tous pareils.

M. Marshall: Je pourrais traiter bien des points du rapport du comité des affaires des anciens combattants: les pensionnés à 100 p. 100, la stabilisation des pensions, les procédures de bénéfice du doute et d'appel, et les allocations de présence. La question du taux de base de la pension n'est pas le moindre. Cependant, persuadé que mes collègues traiteront ces questions comme il se doit, je terminerai mon intervention par un appel au gouvernement.

Je suis certain que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) aurait voulu présenter déjà une mesure législative. Il semble qu'il en soit empêché par un cabinet qui continue de minimiser l'importance de son ministère et par les jeunes experts qui préfèrent créer de nouveaux organismes inutiles comme Information Canada—qu'on ne peut dépeindre autrement que comme monstre qui dévore 7 millions de dollars aux fins de produire de la propagande politique que personne ne veut entendre.

Des voix: Bravo.

M. Marshall: On peut aussi tirer une conclusion des dépenses que le gouvernement fait pour certaines œuvres d'art, quand on le voit débourser \$200,000 pour une œuvre que des enfants à la maternelle pourraient exécuter en mieux. J'espère que, par suite du présent débat, le ministre, avec l'aide des nombreux anciens combattants membres du «caucus», lancera un appel au gouvernement pour qu'il tienne la promesse faite à 160,000 anciens combattants (le Canada en compte presque 1 million) et, qu'il s'emploiera avec le même zèle et la même ardeur qu'on met, dit-il, à prendre soin des anciens combattants. J'espère aussi que la Chambre sera saisie de cette mesure législative avant que tout soin soit devenu inutile pour un trop grand nombre.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous félicitons de la